

NOTICE

Modification partielle du tracé des chemins ruraux dits « De Bouticade » et « Du Lac » Lieu-dit Latrappe

Nous avons été approchés par les membres de l'indivision successorale de la famille Andral propriétaire notamment d'un ensemble immobilier consistant en une ancienne ferme avec maison d'habitation et dépendances sis lieu-dit Latrappe sur notre commune.

Madame Monique Caumont, parlant au nom de l'indivision, nous a exposé que la cour de l'ancienne ferme est traversée par deux chemins ruraux qui se rejoignent à proximité de la maison d'habitation, empiétant largement sur la cour et longeant le pignon sud.

Madame Caumont nous précise :

que l'indivision met en vente l'ensemble des locaux et une partie du terrain qui les entoure.
que la situation des chemins encore utilisés par quelques promeneurs et des chasseurs, en général motorisés, rend la vente très délicate et surtout risque de créer avec les futurs habitants des litiges à même de dégénérer en violences.

Notre équipe municipale étant très attentive aux bonnes relations de voisinage dans le cadre du « bien vivre ensemble » et afin de préserver la paix publique tout en privilégiant la qualité du domaine communal, nous avons fait part à notre interlocutrice que nous serions favorables au déplacement d'une partie du tracé des chemins ruraux concernés. Ce à condition toutefois que :

- la continuité de circulation dans les conditions existantes soit assurée
- le nouveau tracé soit réalisé et réceptionné avant aliénation du tracé existant
- le coût intégral de l'opération soit à la charge de l'indivision Andral dans le respect de la légalité

Un nouveau tracé qui figure en couleur rose sur le plan établi par le cabinet GEA Géomètres experts et qui demeurera ci annexé, viendrait remplacer un tronçon des chemins ruraux « de Bouticade » et « du Lac » (couleur verte sur le plan).

Une petite portion de la voie communale n° 102, constituant son extrémité, deviendrait sans usage et sans intérêt pour la commune et serait comprise dans la cession envisagée. Aussi il y aurait lieu de procéder au déclassement en chemin rural de ce petit tronçon, (en vert quadrillé orange sur le plan) de voie communale pour l'intégrer au domaine privé de la commune avant de pouvoir l'aliéner.

Nous considérons d'ailleurs que cette modification du tracé intervient positivement alors que nous souhaitons revitaliser notre réseau de chemins ruraux en améliorant si possible leurs tracés tout en essayant de supprimer les points où le passage d'usagers peut créer des difficultés relationnelles.

De plus, le nouveau tracé libère le très beau point de vue sur la vallée, améliorant ainsi l'attractivité de notre campagne.

Le conseil municipal réuni le 30 juillet 2021 a décidé de poursuivre les opérations visant à la cession par la commune au profit de l'indivision d'une portion de chacun des chemins ruraux « du Lac » et d'une portion de la voie communale de Latrappe n°102 ainsi que l'acquisition par la commune du nouveau chemin créé par l'indivision Andral.

Il est à noter que l'emprise du nouveau tracé qui serait acquis d'une part et l'emprise des tronçons des chemins ruraux ainsi que celle de l'extrémité de la voie 102 qui seraient cédés d'autre part, se situent entièrement sur des parcelles appartenant à l'indivision Andral. Ainsi il n'est d'autre riverain concerné par l'opération que l'indivision Andral.

En suite de la réunion du conseil municipal en date du 30 juillet 2021, Monsieur Hervé Lyautey au domicile de Cahors a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du maire en date du 02 août 2021.

En conséquence, il sera proposé au conseil municipal de :

- décider du déclassement de la portion formant l'extrémité de la voie 102 au lieu-dit Latrappe et figurant en vert quadrillé orange sur le plan de bornage établi par GEA.
- apporter à la délibération en date du 30 juillet 2021 toutes précisions et tous compléments qui seraient nécessaires à la poursuite de l'opération envisagée et utiles au bon déroulement de l'enquête publique.

A Carnac Rouffiac, le 04 octobre 2021
Le Maire
Mathieu MOLINIE